

Études et Résultats



N° 811 • septembre 2012

Les revenus d'activité des médecins libéraux : le poids des dépassements

En 2008, les revenus d'activité des médecins libéraux varient du simple au double selon les spécialités. Si ces écarts s'expliquent par des différences dans les tarifs de base et les quantités des actes pratiqués, ils tiennent aussi au poids des dépassements d'honoraires dans certaines spécialités.

En haut de l'échelle des revenus, les dépassements sont relativement forts chez les médecins de secteur 2. Les plus hauts revenus se caractérisent ainsi par une activité très intense, combinée à une pratique particulièrement importante d'actes techniques – en général plus rémunérateurs que les actes cliniques – et par des dépassements élevés.

Cette étude est extraite du rapport des Comptes nationaux de la santé 2011,
disponible sur l'espace Internet de la DREES : www.drees.sante.gouv.fr

Vanessa Bellamy, Fanny Mikol

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Cette étude dresse un état des lieux des disparités de revenus qui existent entre les médecins libéraux, en considérant leurs revenus déclarés avant impôt en 2008¹. Elle s'attache en particulier à comparer les revenus des médecins du secteur 2² à ceux du secteur 1, et s'appuie pour cela sur les données fiscales, qui permettent d'avoir une vision large de l'ensemble des revenus (libéraux et salariés) déclarés par le médecin et son foyer.

Des revenus allant du simple au double selon les spécialités

Pour l'année 2008, les médecins ayant une activité libérale ont déclaré en moyenne aux services fiscaux 97 400 euros tirés de leur activité, 121 300 euros pour les seuls spécialistes et 76 600 euros pour les omnipraticiens. Les écarts vont du simple à plus du double entre spécialités : si les radiologues déclarent 173 900 euros annuels et les anesthésistes 170 200 euros, les dermatologues déclarent, quant à eux, 77 400 euros.

Dépassements et niveau d'activité sensiblement plus élevés pour les plus hauts revenus

Si l'on examine les quatre leviers dont disposent les médecins libéraux pour moduler leurs revenus (activité salariée, nombres d'actes, dépassements, type d'actes), on observe que le revenu salarié ne joue globalement pas un rôle important dans l'augmentation des revenus des médecins ; il n'en est pas de même pour les trois autres leviers.

Les médecins de secteur 1 (graphique 1), qui pratiquent les tarifs opposables³, n'accroissent leurs revenus libéraux que par leur seule activité (mesurée par les honoraires sans dépassements ni forfaits). Les hauts revenus au sein des médecins de secteur 1 (à partir du 8^e décile de revenus déclarés au sein des seuls médecins de secteur 1) sont ainsi tirés par une croissance très importante de leur volume d'activité.

Les médecins de secteur 2 (24 %

de l'ensemble des médecins libéraux en 2008), quant à eux, peuvent choisir de moduler leurs revenus en fixant eux-mêmes leurs prix, par l'intermédiaire des dépassements. Lorsqu'on progresse dans l'échelle des revenus, ces médecins augmentent à la fois leur activité et leurs dépassements (graphique 2). Alors que pour les sept premiers déciles l'augmentation de l'activité est plus forte que l'augmentation des dépassements, l'effet s'inverse pour les déciles supérieurs et plus particulièrement pour le dernier décile.

En secteur 2, les médecins compensent des niveaux d'activités plus faibles par les dépassements

Les différences dans les niveaux et les déterminants des revenus entre les deux secteurs sont plus ou moins marquées selon les spécialités.

Le nombre d'actes des médecins du secteur 2 est, pour presque toutes les spécialités, très inférieur à celui des médecins du secteur 1. L'impact sur les revenus de ce nombre d'actes plus faible est toutefois en grande partie « amorti », voire plus que compensé, par les dépassements. Seuls les chirurgiens ont une activité plus intense en secteur 2 (+18 %), mais qui apparaît cependant bien loin d'expliquer leur important surplus de revenus (+53 %).

Cependant, la mesure de l'activité par le nombre d'actes ne tient pas compte, même au sein de chaque spécialité, de la difficulté des actes pratiqués. L'analyse n'est, en fait, quasiment pas modifiée si l'on raisonne en termes d'honoraires sans dépassements ni forfaits (« hsdif ») pour mesurer l'activité, cette notion permettant de « monétiser » en quelque sorte les actes effectués, et donc d'intégrer en partie la difficulté des gestes pratiqués. Le seul élément non pris en compte dans ce cas est le temps passé avec le patient qui peut être très variable pour un même type d'actes. Des études récentes ont, en effet, montré que les médecins généralistes du secteur 2 ont des durées de consultation en moyenne plus longues que celles de

leurs homologues de secteur 1. La possibilité de fixer des tarifs plus élevés en secteur 2 permettrait, en fait, une certaine latitude sur le temps passé en consultation.

Les médecins ayant les plus hauts revenus pratiquent davantage d'actes techniques

La composition des actes détermine également le niveau de revenu. Les tarifs opposables des actes techniques étant en moyenne significativement plus élevés, ce sont surtout les médecins qui pratiquent un nombre important d'actes techniques qui se retrouvent dans les plus hauts déciles de revenus. En particulier, les spécialités qui se situent en haut de l'échelle des revenus, les radiologues et les anesthésistes, effectuent une large majorité de leur activité en actes techniques, voire la totalité pour les radiologues. Ces actes techniques étant plus rémunérateurs que les actes cliniques, les dépassements, bien que proportionnellement moins élevés, sont en valeur absolue plus élevés.

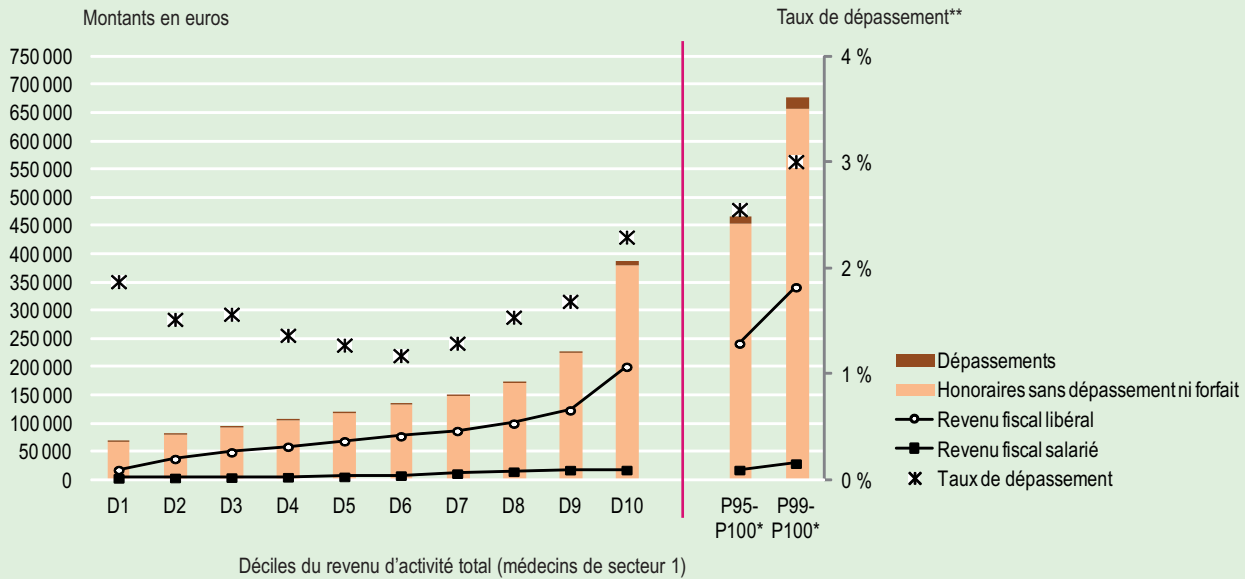
Globalement, plus les médecins déclarent des revenus d'activité, moins ils réalisent d'actes cliniques en proportion du nombre total d'actes. La part des actes techniques augmente donc lorsque le revenu d'activité croît, sauf bien sûr pour les omnipraticiens, qui ont une pratique très largement clinique. Elle est moins élevée pour les médecins du secteur 1, sauf pour le dernier décile. ■

1. Une autre étude s'appuyant sur ces mêmes données a été publiée dans les Comptes nationaux de la Santé de 2010 (Bellamy V., Samson A-L., « Choix du secteur de conventionnement et déterminants des dépassements d'honoraires des médecins », p. 53-85).

2. Par secteur 2 on entend ici secteur 2 et secteur 1 avec droit au dépassement permanent.

3. On observe sur le graphique 1 un faible montant de dépassements pour les médecins du secteur 1 sans droit permanent à dépassement (DP). Ils ont en effet le droit de pratiquer des dépassements exceptionnels (DE) pour exigence particulière du malade, et des dépassements autorisés (DA) et plafonnés lorsque le patient ne respecte pas le parcours de soins coordonnés.

GRAPHIQUE 1
Honoraires, revenus d'activité libérale et salariée, en fonction du décile de revenu d'activité (médecins de secteur 1)¹



(1) Il faut noter qu'à honoraires équivalents, le revenu d'un médecin de secteur 1 est plus élevé en raison de la prise en charge par l'assurance maladie d'une partie de ses cotisations sociales (maladie, famille et allocation supplémentaire de vieillesse).

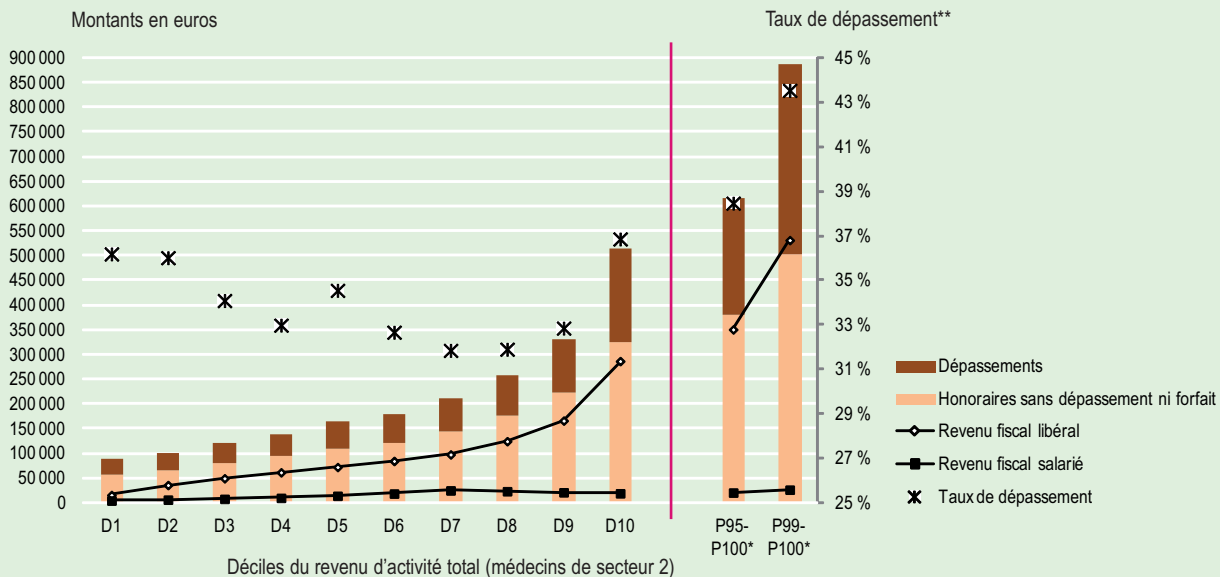
* Les 2 derniers bâtons correspondent aux 5 derniers centiles (P95-P100) et au dernier centile (P99-P100) de la distribution des revenus d'activité.

** Le taux de dépassement est calculé ici comme la part des dépassements dans les honoraires totaux.

Champ • France métropolitaine, données 2008.

Sources • INSEE-DGFIP-CNAMTS - Exploitation DREES.

GRAPHIQUE 2
Honoraires, revenus d'activité libérale et salariée, en fonction du décile de revenu d'activité (médecins de secteur 2)



* Les 2 derniers bâtons correspondent aux 5 derniers centiles (P95-P100) et au dernier centile (P99-P100) de la distribution des revenus d'activité.

** Le taux de dépassement est calculé ici comme la part des dépassements dans les honoraires totaux.

Lecture • Les médecins libéraux de secteur 2 du deuxième décile de revenus d'activité (i.e. dont les revenus d'activité sont supérieurs aux 10 % de revenus les plus faibles parmi les médecins de secteur 2, et inférieurs aux 80 % de revenus les plus élevés) ont perçu en moyenne 63 900 euros d'honoraires sans dépassements et 36 000 euros de dépassements. Leur revenu fiscal libéral est estimé à 35 700 euros en moyenne ; leur revenu fiscal salarié est estimé à 6 200 euros. A l'autre bout de l'échelle des revenus, les 1% de médecins de secteur 2 ayant les plus forts revenus d'activité (i.e. appartenant au dernier centile) ont perçu en moyenne 499 600 euros d'honoraires sans dépassements et 385 300 euros de dépassements. Leur revenu fiscal libéral est estimé à 531 300 euros en moyenne ; leur revenu fiscal salarié est estimé à 26 400 euros.

Champ • France métropolitaine, données 2008.

Sources • INSEE-DGFIP-CNAMTS - Exploitation DREES.

COMPTES NATIONAUX DE LA SANTÉ 2011



Sommaire

Vue d'ensemble

Dossiers

- La redistribution verticale opérée par l'assurance maladie
- Les revenus d'activité des médecins libéraux
- Un accès géographique aux soins comparable entre les personnes âgées et les autres adultes
- Disparités territoriales des consommations de soins de spécialistes et de dentistes, le poids des dépassements

Éclairages

- La situation économique et financière des hôpitaux publics se stabilise en 2010
- La situation économique et financière des cliniques privées à but lucratif en 2010
- L'évolution du marché du médicament remboursable en ville entre 2010 et 2011

Fiches thématiques

- La Consommation de Soins et de Biens Médicaux (CSBM)
- La Dépense Courante de Santé (DCS)
- La Dépense Totale de Santé (DTS)
- Le financement de la santé

Annexes

Tableaux détaillés de 2000 à 2011

Ce rapport est téléchargeable sur l'espace Internet de la DREES :

<http://www.drees.sante.gouv.fr/article11024.html>



Les Comptes nationaux de la santé des années antérieures
sont également téléchargeables sur l'espace Internet de la DREES